



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fiscalité des paris hippiques

Question au Gouvernement n° 141

### Texte de la question

#### FISCALITÉ DES PARIS HIPPIQUES

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Géraldine Bannier.

**Mme Géraldine Bannier** . Monsieur le ministre chargé du budget et des comptes publics, la filière hippique est en émoi ; en cause, un amendement initial du Gouvernement qui prévoyait de faire passer la taxe sur le produit brut des jeux de 6,5 à 7,5 % pour le pari hippique mutuel, et de 6,5 à 15 % pour les paris en ligne. Les conséquences pourraient être désastreuses. Or le système actuel est vertueux : 75 % des enjeux sont reversés aux joueurs ; 16 % servent à financer la filière et font vivre l'écosystème des éleveurs, entraîneurs, propriétaires, jockeys, drivers et lads.

En 2023, le PMU a enregistré 9,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur les enjeux hippiques ; 837 millions d'euros ont été redistribués aux professionnels – sachant que la filière emploie 70 000 personnes. Les acteurs des courses hippiques, déjà fragilisés par la hausse des charges et une fuite vers les paris sportifs, pourraient subir une baisse des allocations représentant une perte de revenus de 20 à 25 %. Beaucoup mettraient alors la clé sous la porte.

Ces derniers craignent également l'effet d'une telle augmentation sur le fonds d'encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux – le fonds Eperon – qui soutient les projets innovants de la filière équestre. Les courses nous font vibrer, animent nos territoires et font partie intégrante du monde rural – tout cela en plein air ! Tandis que les grands hippodromes font rayonner la France, toute une kyrielle de petits hippodromes attirent un public populaire, nombreux et, pour tout dire, heureux. Mes collègues MM. Blanchet, Cosson et Martineau, ainsi que Mme Poueyto, entre autres, le savent bien.

Comment soutiendrez-vous le dynamisme du PMU et l'aidez-vous à dégager de nouvelles ressources ? À la veille d'une forte mobilisation des acteurs de la filière, ce jeudi, que pouvez-vous leur dire pour les rassurer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes LIOT et UDR. – Mme Laetitia Saint-Paul applaudit également.)*

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre du budget et des comptes publics.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics** . Merci pour votre question qui me permet de recontextualiser l'amendement du Gouvernement étudié lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

**M. Olivier Falorni** . C'est un cavalier ! *(Sourires.)*

**M. Laurent Saint-Martin, ministre** . Cet amendement vise à harmoniser la fiscalité sur le produit brut des jeux, mais aussi à l'augmenter – nous l'assumons – pour les jeux les plus consommés et les plus addictogènes. Dans ce cadre, les jeux pratiqués dans les casinos et les paris sportifs en ligne verront leur fiscalité s'accroître. Cependant, vous le soulignez à juste titre, certains de ces produits font vivre des filières et des professionnels au quotidien. (*M. Jean-Pierre Taite applaudit.*) C'est notamment le cas du PMU qui, avec cet amendement, voyait la fiscalité sur le produit brut de ses jeux passer de 6,9 % à 7,5 % pour les paris « en lieu physique » et de 6,9 % à 15 % pour les paris en ligne.

Néanmoins, vous nous avez alertés en séance publique, aux côtés des députés Blanchet et Woerth et de la députée Louwagie, sur tout ce qu'implique le PMU. (*Même mouvement.*) En effet, ce dernier finance la vie agricole de notre pays à hauteur de 600 millions d'euros par an et permet à la filière hippique de vivre. Il participe à la formation aux métiers, à la promotion de l'élevage, à l'amélioration des espèces et au développement des territoires.

**M. Thibault Bazin** . Et de la filière équine, qu'il faut préserver !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre** . Nous avons besoin de ces acteurs et de la filière équine, que nous souhaitons protéger. C'est la raison pour laquelle nous avons émis un avis favorable sur le sous-amendement permettant de limiter la fiscalité à 7 % maximum, pour les paris physiques comme pour les paris en ligne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Géraldine Bannier](#)

**Circonscription** : Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 141

**Rubrique** : Impôts et taxes

**Ministère interrogé** : Budget et comptes publics

**Ministère attributaire** : Budget et comptes publics

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 2024